

Boiser avec la nature

Gestion des milieux et des espèces



1.1 - Pourquoi boiser ?

Protection contre l'érosion des terres de montagne et des dunes littorales, production de bois pour l'industrie : les objectifs des différents programmes de reboisement ont varié, dans le temps et dans l'espace.

Cette vitalité de la forêt française ne doit cependant pas masquer les défrichements effectués dans le même temps, principalement en plaine et le long des cours d'eau, sous la pression de l'urbanisation et de la création des infrastructures de transport, sans oublier, dans les zones d'agriculture intensive, la destruction de nos bosquets, haies et arbres d'alignements.

Un contexte porteur

S'il ne saurait être question aujourd'hui de recréer à l'identique les forêts d'hier, de nombreuses terres, en quête de nouvelles fonctions, sont aujourd'hui susceptibles d'être boisées ou reboisées. Il s'agit notamment des terres agricoles abandonnées ou trop peu productives pour être mises en culture dans le contexte de limitation des productions fixées par la politique agricole commune. C'est ainsi que depuis 1992, l'Union Européenne co-finance avec les Etats, le boisement de ces terres agricoles, et a instauré une prime au boisement afin de compenser les pertes de revenus des agriculteurs.

À l'heure où les collectivités territoriales prennent une part croissante dans la gestion de l'espace, des communes, des départements, de régions s'impliquent eux aussi dans des projets de boisement et de reboisement.

Cette multiplicité d'acteurs ne doit rien au hasard. Elle révèle une prise de conscience de la diversité des rôles que peuvent remplir les boisements des terres agricoles. Le boisement ne se limite plus à la seule fourniture de bois. Il trouve également sa légitimité dans la nécessité qu'il y a aujourd'hui de restaurer des milieux dégradés tels que les anciennes gravières, les friches industrielles, à contenir les pollutions engendrées par l'agriculture intensive, à créer de nouveaux habitats pour la faune et la flore, et améliorer la qualité de notre cadre de vie, plus particulièrement dans les zones péri-urbaines.

Le boisement est tout autant un acte économique qu'un acte patrimonial.

Des intérêts pluriels

Loin d'être contradictoires, plusieurs intérêts coexistent souvent dans un projet de boisement, notamment :

- augmenter la production de bois, matériau renouvelable : bois d'oeuvre, bois de chauffage, piquets ... ;
- créer un patrimoine et s'assurer un revenu par la vente de bois ;
- valoriser des terres en déprise ;
- améliorer la qualité de l'air et de l'environnement, fixation du CO₂ ou filtration de l'air ;
- valoriser des sites dégradés : friches urbaines ou industrielles (carrières, marnières, gravières, terrils) ;
- stabiliser des sols sensibles à l'érosion ;
- améliorer les ressources en eau par la reconstitution de forêts alluviales, et de boisements autour des captages d'eau potable ;
- accueillir le public dans les zones périurbaines ;
- accroître la biodiversité de certains territoires en reconstituant des petits massifs et des corridors boisés dans les zones faiblement boisées ;
- embellir le paysage.

EXEMPLES ET INITIATIVES



Monsieur Roland, propriétaire à Dettey

« Faute de repreneur, et suite au départ à la retraite du fermier, j'ai décidé de boiser les terres du domaine de Montmenème, dont j'assure la gérance.

Mon projet de boisement, tel qu'il est mené aujourd'hui, n'est pas le fruit de ma vision personnelle. Il a évolué, il s'est "enrichi" des nombreuses préconisations faites par la DDAF. »



Jean et Mireille Baudeuf, éleveurs à Pomy

« Boiser pour nous est avant tout synonyme d'amélioration des conditions d'élevage de nos moutons. Et si nous avons choisi de planter des feuillus précieux, en grands espacements, cela n'est pas le fruit du hasard. Ici, dans le Chalabrais, les résineux occupent de grands espaces et nous redoutons les incendies. D'où la nécessité d'avoir un boisement qui concilie sécurité et amélioration de notre exploitation. »



Monsieur Moulin, maire de la commune d'Ifs

« Patience, patience... Dans quelques années, nous bénéficieront d'un "poumon vert" en périphérie de la commune. Ballon d'oxygène et espace de détente accessible à tous, il devrait également atténuer les nuisances sonores générées en bordure sud de la commune, par le boulevard périphérique de Caen. »

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB